

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-cinquième séance – Mardi 10 novembre 2015, à 17 h

Présidence de M. Carlos Medeiros, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Régis de Battista, M^{mes} Gloria Castro, Vera Figurek, M. Claude Jeanneret, M^{me} Astrid Rico-Martin et M. Pascal Spuhler.*

Assistent à la séance: *M^{me} Esther Alder*, maire, *M. Guillaume Barazzone*, vice-président, *M. Rémy Pagani, M^{me} Sandrine Salerno et M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 29 octobre 2015, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 10 novembre et mercredi 11 novembre 2015, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous informe que M^{me} la maire Esther Alder sera absente à la séance de demain de 18 h 30 à 23 h.

Nous avons reçu la lettre de démission du Conseil municipal de M^{me} Laurence Fehlmann Rielle, avec effet à la fin de cette séance à 19 h. Comme nous le savons tous, M^{me} Rielle est élue à Berne; nous lui souhaitons bon voyage et lui adressons nos félicitations. (*Applaudissements.*) Nous donnons lecture de sa lettre de démission.

Lecture de la lettre:

Genève, le 1^{er} novembre 2015

Concerne: démission du Conseil municipal

Monsieur le président et cher Monsieur,
Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,
Chères et chers collègues,

Suite à mon élection au Conseil national et conformément aux règles du Parti socialiste qui interdit les doubles mandats, je vous informe de ma démission du Conseil municipal pour la prochaine échéance, à savoir à la fin de la séance de 17 h du mardi 10 novembre 2015.

Bien que très motivée par ma future fonction, ce n'est pas sans un pincement de cœur que je quitte le Conseil municipal qui m'a procuré beaucoup de satisfactions, en particulier dans les travaux de commissions où j'ai pu mesurer la diversité des prestations que notre Ville apporte à ses habitantes et habitants pour améliorer leur qualité de vie.

Je remercie le groupe socialiste, sous la houlette de son chef de groupe, Grégoire Carasso, et de la présidente de la section Ville de Genève, Virginie Studemann, pour sa cohésion et son soutien bienveillant à mon égard.

Je garderai également un excellent souvenir des échanges que j'ai eus avec l'ensemble d'entre vous ainsi qu'avec les membres du Conseil administratif.

Je remercie les collaboratrices et collaborateurs du Service du Conseil municipal, en particulier sa cheffe de service, M^{me} Marie-Christine Cabussat, pour sa précieuse collaboration.

Recevez, Monsieur le président, chères et chers collègues, mes très cordiales salutations.

Laurence Fehlmann Rielle

(Applaudissements.)

Le président. Je donne la parole aux membres du Conseil municipal qui souhaitent rendre hommage à M^{me} Fehlmann Rielle.

M. Grégoire Carasso (S). Au nom du groupe socialiste, j'aimerais rendre hommage... (*M^{me} Sumi remet le stylo d'honneur à M^{me} Fehlmann Rielle.*)

Le président. Attendez, Monsieur Carasso! Pour la bonne forme, nous venons d'offrir un petit souvenir à M^{me} Laurence Fehlmann Rielle. C'était prévu à la fin des hommages, Madame Sumi – mais ce n'est pas grave, on est entre nous... Encore une fois toutes nos félicitations, Madame Fehlmann Rielle! (*Applaudissements.*)

M. Grégoire Carasso. C'est entre nous que je continue, si vous le voulez bien, Monsieur le président... Chère Laurence, le groupe socialiste aimerait te rendre hommage à l'occasion de ta brillante élection au Conseil national, le 18 octobre dernier. Tu nous as rejoints ici au Conseil municipal en 2011, riche d'une expérience et de compétences précieuses: trois législatures en tant que députée au Grand Conseil, mais aussi la présidence du Parti socialiste genevois de 2004 à 2008 – dont tout le monde sait à quel point c'est une charrie à chiens dans tous les partis... D'ailleurs, c'est pendant que tu occupais cette fonction que j'ai fait ta connaissance.

Cette trajectoire et cette carrière parlementaire exemplaires ont été ponctuées par des choix personnels qui nous ont permis, depuis 2011 et jusqu'à ce jour, de bénéficier de tes compétences et de ton expérience – au sein du groupe socialiste d'abord, mais aussi du Conseil municipal dans son ensemble, je pense. Tu as toujours été motivée par l'intérêt des habitants de notre ville.

Chers collègues, j'aimerais souligner ici quelques facettes de la personnalité de Laurence. A n'en pas douter, vous connaissez la parlementaire sérieuse et documentée qui maîtrise ses dossiers, la licenciée en sciences politiques, mais aussi diplômée en administration publique à l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) et titulaire d'un Master of Advanced Studies (MAS) en santé publique. Vous savez son engagement au sein de la Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme (FEGPA) en qualité de secrétaire générale. Tous ces éléments, nous les avons et vous les avez à l'esprit.

Mais Laurence, c'est aussi – et cela va nous manquer – une joie de vivre magnifique. Joli clin d'œil à la FEGPA: son légendaire coup de fourchette! Sans parler de sa capacité de lever le coude... Mais oui, sa manière de partager avec les autres les plaisirs de la table et des moments de vie, que ce soit dans le cadre du Conseil municipal ou en dehors, est précieuse. Mais c'est aussi une collègue avec qui on peut parler d'Istanbul... en turc! Je ne pense pas que beaucoup d'entre vous aient eu connaissance de cette particularité.

A cet engagement s'ajoute son féminisme, qui remonte aux racines de sa trajectoire politique, mais qu'elle a aussi vécu au niveau personnel – c'est une amie qui me l'a soufflé cet après-midi même – en menant une vie communautaire justement placée sous le signe du féminisme. Il ne s'agit donc pas seulement de l'égalité hommes-femmes d'un point de vue politique, mais d'une réalité et d'expériences de vie personnelles.

Ayant le plaisir de rendre hommage, au nom du groupe socialiste, à une collègue élue au Conseil national, je me crois autorisé – et même invité, vu l'actualité internationale – à saluer ici son engagement passé comme une ouverture sur son engagement futur à Berne.

Je pense notamment au fait que Laurence Fehlmann Rielle a présidé le Mouvement anti-apartheid de Suisse dans les années 1980 et qu'elle préside aujourd'hui l'Association Suisse-Birmanie. On aura compris l'allusion à l'actualité: dimanche dernier ont eu lieu en Birmanie les premières élections libres de l'histoire du pays, après que les militaires ont repris le contrôle complet du pouvoir dans les années 1990. Nous espérons que le processus démocratique se poursuivra! Nous savons que Laurence prolongera avec talent son engagement personnel et militant très précieux – notamment au travers de sa présidence de l'Association Suisse-Birmanie, en ces jours de grands changements dans le pays – à l'échelon du Conseil national.

Chère Laurence, je te remercie pour tout ce que tu as apporté au groupe socialiste et à ce parlement. Nous sommes très heureux que tu sois amenée, comme en un prolongement naturel de ta trajectoire politique, à siéger à Berne au Conseil national en faveur d'une Suisse ouverte sur le monde et d'un monde solidaire. (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Chère Laurence, tu me permettras de te tutoyer dans cet hommage, puisque nous nous connaissons depuis fort longtemps. J'aimerais relever que tu es une personne respectueuse et calme qui accepte le débat politique et la véritable palabre, si je puis m'exprimer ainsi. En effet, dans tout parlement, on est là pour parler! Pour la palabre! En principe, à l'issue de la palabre on trouve un moyen de faire avancer les choses en répondant aux inquiétudes de la population... Tu es quelqu'un de tout à fait ouvert qui n'a aucun a priori vis-à-vis de quiconque, ni de quelque mouvement politique que ce soit. Je tenais à le souligner, car cela devient de plus en plus rare, aujourd'hui, dans le monde politique.

Ce monde-là, tu l'as connu et moi de même il y a fort longtemps, à l'époque où le silence régnait lorsque quelqu'un intervenait dans un parlement – et c'était un silence royal! J'ai eu la chance de siéger avec Jean Vincent au Grand Conseil, il y a de nombreuses années; eh bien, quand il parlait, tout le monde gardait le silence et on entendait les mouches voler! Il en allait de même lorsque ses adversaires politiques s'exprimaient. On s'écoutait! Malheureusement, cette habitude de plus en plus rare est en train de disparaître – mais elle ne disparaît pas avec toi, Laurence, j'insiste là-dessus! Je crois que cela méritait d'être dit.

En mon nom et en celui du Mouvement citoyens genevois, je te remercie et te souhaite bon vent au Conseil national, où nous sommes certains que tu feras bon usage de ton rôle de parlementaire fédérale. (*Applaudissements.*)

M. Tobias Schnebli (EàG). Je tiens à féliciter à mon tour Laurence Fehlmann Rielle pour son élection au Conseil national. Je signale en toute modestie que notre groupe y a un peu contribué par le sous-appareil de nos listes électorales. Je suis sincèrement très content à l'idée que, si nous n'avons pas obtenu ce siège, c'est Laurence qui l'a eu. On peut le dire: nous nous en consolons et nous sommes un peu rassurés en pensant à sa personnalité et à ses engagements.

Malheureusement, je ne pense pas que le vent sera très favorable à Berne... tout comme la situation est devenue assez difficile ici aussi. Il est donc d'autant plus important que des gens d'expérience et de qualité ayant du savoir-faire et du savoir-vivre humain, comme Laurence en a fait preuve à moult reprises à Genève

pendant de longues années, défendent ces valeurs à l'échelle nationale à Berne. Nous souhaitons à Laurence Fehlmann Rielle beaucoup de succès dans cette nouvelle tâche! (*Applaudissements.*)

M^{me} Florence Kraft-Babel (LR). Au nom du Parti libéral-radical, je tiens à féliciter notre chère collègue Laurence pour sa magnifique élection au Conseil national. Pendant les quelques années où nous nous sommes côtoyées ici – mais nous nous connaissions déjà par ton mari Jean-Charles Rielle – j'ai pu apprécier ta finesse, Laurence, ta classe et la manière pondérée dont tu défendais des idées qui étaient à peu près systématiquement contraires aux nôtres, mais toujours avec le sourire et une forme d'élégance qui nous poussait souvent à nous demander pourquoi tu ne siégeais pas sur nos bancs! (*Rires.*)

A cette occasion, nous te souhaitons une très belle carrière au Conseil national. Nous pensons surtout que, parmi des majorités qui ressemblent plus aux nôtres, à droite, qu'aux vôtres, à gauche, tu te sentiras parfaitement à l'aise et tu trouveras beaucoup d'amis – comme tu en garderas beaucoup ici chez nous. Merci, Laurence! (*Applaudissements.*)

M^{me} Sandrine Burger (Ve). A mon tour, au nom des Verts, de féliciter Laurence Fehlmann Rielle pour son élection à Berne. Le Conseil municipal perdra une femme, puisque, apparemment, elle sera remplacée par un homme... Nous serons encore plus minorisées dans cette enceinte!

Nous regretterons Laurence, car c'est quelqu'un qui connaît ses dossiers, quelqu'un de posé avec qui on peut discuter. Je me rappelle sa présidence de la commission de l'aménagement et de l'environnement, où elle a toujours su garder son calme afin de bien gérer nos débats qui, parfois, sont très animés... surtout quand on parle de circulation ou des Transports publics genevois (TPG)! Bref, le Conseil municipal perd un membre de qualité. Comme tu pars à Berne, chère Laurence, il me reste à te faire mes vœux en suisse allemand... *Viel Glück für deine Zukunft in Bern!* Je traduis à l'intention de ceux qui n'ont pas compris: «Bonne chance pour ton avenir à Berne!» (*Applaudissements.*)

M. Lionel Ricou (DC). Au nom du Parti démocrate-chrétien, Laurence, je tiens à te féliciter pour ta brillante élection au Conseil national. Nous apprécions ton approche souvent pragmatique des enjeux et des questions politiques. Même si tu sais rester ancrée – parfois – dans des principes idéologiques, tu sais aussi les exprimer! Le terrain national sera opportun pour prolonger ton activité professionnelle dans le domaine de la prévention. En effet, c'est aussi à ce niveau-là que

se jouent la prévention et la promotion de la santé, une thématique non partisane qui traverse tout l'éventail des partis. Nous te souhaitons une très belle législature au Conseil national. (*Applaudissements.*)

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, l'Union démocratique du centre tient à exprimer à M^{me} Fehlmann Rielle toutes ses félicitations pour son succès électoral. Malgré nos divergences politiques, nous sommes très contents pour elle. A titre personnel, je connais Laurence depuis pas mal d'années, puisque nous avons d'abord siégé au Grand Conseil. Vu son vécu politique jusqu'à présent, siéger au Conseil national sera pour elle une fort belle expérience... que j'envie un peu, en un certain sens!

J'ajoute encore que Laurence se montrait en permanence douce et ferme et qu'il était agréable de travailler avec elle. Jamais elle n'a lancé d'attaques personnelles, elle s'en est toujours tenue aux débats sur les idées. Comme on l'a déjà relevé, elle maîtrisait bien ses dossiers et avançait généralement des arguments plutôt techniques qu'idéologiques sur les dossiers dont nous étions appelés à débattre. Je ne peux que lui souhaiter bonne route – en tout cas jusqu'à Berne – et un très joli mandat. (*Applaudissements.*)

Le président. Nous arrivons au terme de ces hommages. Une fois encore, je m'y associe personnellement et le bureau du Conseil municipal aussi. Le remplaçant de M^{me} Rielle, M. Ahmed Jama, prêtera serment à 20 h 30.

3. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu les pétitions suivantes, qui sont renvoyées sans discussion à la commission des pétitions:

- P-349, «Pavage des rues Etienne-Dumont et Maurice»;
- P-350, «Pour la pérennisation de la présentation publique de la maquette de la ville de Genève».

4. Questions orales.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Ma question s'adresse au magistrat en charge du domaine public, M. Barazzone. En date du 30 octobre 2015, une lettre est parvenue aux glaciers de la rive gauche et de la rive droite les autorisant à ouvrir leurs stands durant quinze jours supplémentaires, soit jusqu'au 15 novembre. Je trouve un peu dommage que cette autorisation soit arrivée deux jours avant la date légale de fermeture, au moment où plusieurs glaciers avaient déjà commencé à tout débarrasser.

Monsieur le magistrat, pour les années à venir, ne pourriez-vous pas prévenir les glaciers deux semaines plus tôt – pour autant que vous entriez en matière sur une prolongation d'exploitation des stands jusqu'au 15 novembre – afin qu'ils aient le temps de préparer cette prolongation d'ouverture?

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, merci pour votre conseil. Vous avez raison de mentionner le fait que la Ville de Genève, par mon entremise, a exceptionnellement permis – comme nous le faisons de temps en temps – une prolongation de la durée d'exploitation non seulement des stands des glaciers, mais également des terrasses d'établissements de tous les commerçants de la Ville de Genève. Compte tenu de la météo clémente, nous voulions faire en sorte que les petits commerçants puissent jouir d'une période d'exploitation plus longue et que la population bénéficie plus longtemps d'une ville animée.

J'admets que le délai entre notre courrier et le début de la prolongation était très court. En réalité, c'est la météo qui décide! D'habitude, voyant l'hiver arriver, les commerçants décident de fermer leurs terrasses et nous ne nous soucions pas de cette question. Mais, cette année, l'été a continué au-delà de l'automne et nous avons assez rapidement décidé de prolonger la durée de l'autorisation d'exploitation. J'adresse mes excuses aux commerçants qui ont reçu la nouvelle trop tard, nous ferons mieux la prochaine fois. Je prends note de votre remarque, Monsieur Haas; je la ferai suivre auprès de l'administration et des services concernés.

M. Daniel Sormanni (MCG). Ma question s'adresse à M^{me} Alder, non pas à titre personnel, mais parce qu'elle est maire cette année. Il s'agit de l'hypothétique déménagement du Service du Conseil municipal (SCM), qui posera un certain nombre de problèmes organisationnels dans le simple accomplissement des tâches dévolues à ce service.

En fait, j'ai trois questions à poser. Premièrement, pourquoi le projet d'arrêté PA-22, voté par le Conseil municipal le 19 novembre 2002, n'est-il pas appliqué?

Il précisait, je le rappelle, notre souhait selon lequel le SCM devait être regroupé en un seul lieu et non éparpillé à travers la république. La loi sur l'administration des communes (LAC), article 48, lettre g), stipule pourtant bien que le Conseil administratif exécute les arrêtés votés par le Conseil municipal!

Deuxièmement, pourquoi le personnel du SCM n'a-t-il pas été entendu? Qu'il ne soit pas écouté, c'est une chose... mais, en tout cas, il n'a pas été entendu. Le principe du droit d'être entendu dans le cadre de toute décision administrative est donc brisé.

Troisièmement, pourquoi a-t-on besoin de déménager la partie du SCM actuellement installée au Palais Eynard dans son annexe à la rue Beauregard, juste de l'autre côté de la rue, occupée pour le moment par l'autre partie dudit service qui devra aussi s'en aller? C'est déjà compliqué comme ça, mais cette proximité permet de régler les problèmes. Pourquoi a-t-on besoin de récupérer ces bureaux au Palais Eynard? Pour y mettre qui? Pour en faire quoi? En vertu de quoi? Dans tout cela, quid de l'efficacité du SCM? Merci d'avance de vos réponses, Madame la maire!

M^{me} Esther Alder, maire. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je remercie M. Sormanni de sa question. Il appartient au Conseil administratif de gérer toutes les entités qui dépendent de son autorité. S'agissant des emplacements de travail, il est évident que la bonne gestion des locaux relève également des compétences du Conseil administratif.

En ce qui concerne le processus concret évoqué par M. Sormanni, le Conseil administratif a pris toute une série de décisions lors de son récent séminaire. Le Palais Eynard est aujourd'hui extrêmement sollicité. Le Service juridique de la Ville (LEX) prend de l'ampleur, il suffit de voir le nombre de recours que nous sommes amenés à faire pour comprendre pourquoi. Le personnel est à l'étroit, raison pour laquelle il a été décidé, en vue de la bonne marche du SCM mais également de l'ensemble de l'administration, que de nouveaux locaux seraient proposés à ce service. Nous en avons informé le président du Conseil municipal. Avec le directeur général, j'ai reçu le personnel pour l'informer de la situation.

Une partie des collaborateurs et collaboratrices seront déplacés à la rue du Stand – notamment les personnes chargées du *Mémorial* – et les autres s'installeront à la rue Beauregard, tout près d'ici. Il me semble important que le Conseil municipal se rende compte du fait qu'il est nécessaire d'optimiser l'ensemble de nos ressources en termes de locaux. Bien évidemment – c'est là une réflexion à avoir pour l'avenir – il vaudrait peut-être la peine d'avoir un bâtiment beaucoup plus opérationnel, assez grand pour regrouper l'ensemble des départements de l'administration municipale et de ses services. Aujourd'hui, nos départements et les services sont souvent dispatchés sur différents sites, l'essentiel étant que le travail se fasse.

Le Conseil administratif pense que le déménagement prévu ne nuira en rien à l'activité du SCM. Les collaborateurs et collaboratrices ont été et seront associés au processus, un chef de projet a été désigné, et voilà! Comme je l'ai déjà dit, il appartient au Conseil administratif de s'assurer de la bonne marche de notre administration.

M. Thomas Zogg (MCG). Je vous remercie, Monsieur le président. Ma question s'adresse au Conseil administratif in corpore, qui n'est pas sans savoir que, au cours de la désormais tristement célèbre Nuit de cristal du mois d'octobre dernier, des anarchistes et des casseurs se sont livrés à une véritable mise à sac ainsi qu'à des déprédations sur des édifices publics de notre ville et des établissements appartenant à des personnes privées, au cours – je le rappelle – d'une manifestation n'ayant reçu l'aval d'aucune autorité, ni même la moindre autorisation, tombant de facto sous le coup de l'illégalité la plus totale. Conséquemment, le Mouvement citoyens genevois aimerait savoir si le Conseil administratif envisage de déposer une plainte pénale et, s'il ne l'a pas fait, s'il envisage de donner des suites judiciaires à cette triste affaire.

Le président. On vous répondra demain. La parole est à M^{me} Olga Baranova... (*Remarque.*) Non, M^{me} Esther Alder va vous répondre quand même.

M^{me} Esther Alder, maire. Pour ce qui est des déprédations, il n'y en a pas eu. Nous n'avons pas déploré de déprédations sur les bâtiments de la Ville de Genève.

Le président. A vous, Madame la conseillère municipale Olga Baranova.

M^{me} Olga Baranova (S). Merci beaucoup, Monsieur le président. En trois mots, je vous prie de transmettre au groupe du Mouvement citoyens genevois que l'utilisation du terme «Nuit de cristal» n'est absolument pas acceptable dans ce genre de contexte. J'en viens à ma question.

Tous les conseillers municipaux ont reçu aujourd'hui la newsletter hebdomadaire du collectif Pré-en-Bulle qui nous annonce la suppression – apparemment – de trois postes dont il bénéficiait jusqu'à aujourd'hui par l'intermédiaire du département de M^{me} Alder. D'où ma question, Madame la maire: rassurez-nous, il ne s'agit bien que d'un malentendu entre vos services et Pré-en-Bulle, n'est-ce pas?

M^{me} Esther Alder, maire. Pré-en-Bulle se manifeste aujourd’hui de différentes manières. Dans les faits, il s’agit ici d’un projet associatif qui dépend de l’association Pré-en-Bulle. Dans le cadre d’un appel à projets soutenu par la Ville, le Groupement intercommunal pour l’animation parascolaire (GIAP) et la Fondation genevoise pour l’animation socioculturelle (FASc), cette association a pu mettre en place il y a quelques années le projet Préau Bulle, une animation parascolaire dans différents préaux du secteur des Crottes, des Grottes et de Beaulieu. Mon département a soutenu ce projet à hauteur d’environ 90 000 francs, me semble-t-il.

Lors de l’établissement des fiches d’arbitrage, au mois de juin dernier, le Conseil administratif a décidé ce qui suit – vous vous en souvenez peut-être, Mesdames et Messieurs, car cela figurait dans la présentation du projet de budget 2016: le budget ne serait augmenté qu’en vertu des mécanismes salariaux et du respect des normes légales, l’augmentation de postes n’étant prévue que dans le cadre des nouveaux équipements. Toute autre augmentation serait refusée, qu’il s’agisse de subventions ou d’autres formes d’aide à projet.

Mon département a informé l’association Pré-en-Bulle que nous pouvions soutenir son projet via l’enveloppe des subventions ponctuelles jusqu’au mois de juin 2016. Nous avons été surpris d’apprendre qu’elle envisageait d’interrompre ledit projet dès le mois de décembre 2015, car je n’ai jamais laissé entendre à ses responsables que nous allions les laisser sur le carreau, comme on dit. Voilà où nous en sommes aujourd’hui.

Vous vous rappellerez également, Mesdames et Messieurs, que vous n’êtes pas entrés en matière sur le projet de budget 2016 tel que proposé par le Conseil administratif. Vous auriez pu vous en saisir et, en fonction de l’importance que vous accordez aux différentes politiques publiques, procéder vous-mêmes à certains arbitrages; mais cela n’a pas été le cas. Telle est la situation actuelle, je le répète.

Le président. Nous tenons à saluer à la tribune du public les participants à la formation Bienvenue en Ville de Genève – Atelier découverte, accompagnés par M. Romain Bischoff, chargé de formation: MM. Laurent Baud, Fabrice Bourquin, Miguel José Damas Alves de Oliveira, M^{me} Diana Ferreira Sousa de Matos, MM. Jean-Pierre Fleury, Jean-Jacques Grangerat, Roberto Gregori, M^{mes} Jacqueline Gremaud, Loredana Marchetti, Sarah Margot Calame, MM. Bryan Poli, Sven Tugwell et M^{me} Christine Zoells-Kessner. Nous leur souhaitons la bienvenue! (*Applaudissements.*)

M. Amar Madani (MCG). Ma question s’adresse à M^{me} Salerno. Elle concerne les places d’apprentissage. La Ville de Genève offre chaque année environ 90 places d’apprentissage dans ses différents services; entre autres conditions

d'admission, le candidat doit habiter dans le canton de Genève ou dans la zone de domiciliation autorisée qui s'étend jusqu'à la France voisine. Est-il normal que la Ville offre des places d'apprentissage à des élèves de l'école française, alors que des gens du canton peinent à en trouver?

Le président. M. Sami Kanaan vous répondra demain.

M. Pierre Gauthier (EàG). Ma question s'adresse à MM. Pagani et Barazzone. La colline du bois de la Bâtie renferme trois cavités, dont deux anciennes champignonnières et une ancienne distillerie. Selon le témoignage d'un visiteur récent de ces cavernes laissées à l'abandon depuis fort longtemps, leur état de dégradation est très préoccupant – au point qu'au plafond de certaines salles de l'ancienne distillerie on peut voir les racines des arbres plantés en surface.

Comme nous avons en ce moment un projet de réhabilitation des forêts – notamment celles situées sur la parcelle du bois de la Bâtie – n'est-il pas nécessaire, avant d'entreprendre les travaux, de s'assurer de la solidité de ces cavernes afin d'éviter un effondrement dont les conséquences seraient évidemment catastrophiques?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, sachez que les services dont j'ai la charge se préoccupent régulièrement de faire des analyses de l'état des ponts aussi bien que de celui des cavernes et des bâtiments. Nous présentons régulièrement au Conseil municipal des propositions visant à mettre à niveau et à sécuriser ce qui doit l'être.

En l'occurrence, j'ai soumis au Conseil administratif un projet de consolidation des falaises; je ne sais pas si le Conseil municipal en a déjà été saisi, mais je vous invite à le prendre en considération parmi le train de mesures qui vous sera soumis, Monsieur le président, afin que nous puissions intervenir rapidement pour remettre en état cette falaise du bois de la Bâtie. Il y en a d'ailleurs plusieurs autres qui ont fait l'objet de diverses campagnes de mise à niveau.

En ce qui concerne les cavernes, je m'étonne que cette personne ait pu les visiter, Monsieur Gauthier, car leur accès est interdit au public! Nous procédons régulièrement à des analyses à cet endroit et, sur la base du courriel qui m'est parvenu à ce sujet, nous consoliderons les cavernes de la façon qui est nécessaire et utile – mais *a minima*, bien entendu, puisqu'elles sont murées et inaccessibles au public. Le Conseil municipal sera bien évidemment informé de leur devenir dans le cadre du projet de réhabilitation du bois de la Bâtie.

Questions orales

M. Jean-Luc von Arx (DC). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan, magistrat en charge de la culture. Suite à la journée portes ouvertes à l'Usine, il peut désormais compter sur plus de 7500 sympathisants... la plupart représentant son électorat politique. Mais quelle réponse donnera-t-il aux 200 000 citoyens genevois de tous bords politiques au sujet de la médiation dont il a parlé et que l'on est en droit d'attendre de lui? Monsieur le magistrat, je vous adresse cette simple question: êtes-vous prêt à assumer ce dont vous avez la charge, à savoir le soutien à la culture tout en appliquant la loi faite pour tous – quel que soit le statut juridique des établissements dont vous vous occupez? Je vous remercie de votre réponse.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, on peut rouvrir le débat sur l'Usine, si cela vous fait plaisir... Mais je crois que ce serait une perte de temps. Beaucoup de choses ont été dites il y a deux semaines et j'avais alors déjà largement répondu à votre question d'aujourd'hui. Je serai donc très bref.

Pour faire une médiation, il faut que les parties concernées le veuillent bien. Or, je rappelle que le Canton ne nous a jamais associés à cette discussion! Je ne peux pas obliger M. Maudet et ses services à travailler avec nous. Ni plus, ni moins! Nous avons repris contact pour la xième fois avec le Canton et j'ose espérer qu'il voudra bien admettre que la Ville de Genève a peut-être un rôle à jouer, dans la mesure où elle est propriétaire du bâtiment de l'Usine et subventionne certaines activités culturelles qui s'y déroulent. Voilà pour le premier volet de ma réponse. J'espère que la raison prévaudra dans ce dossier.

Deuxième volet: je ne m'occupe pas directement de l'établissement en question; nous avons affaire à des acteurs culturels indépendants – heureusement, d'ailleurs – que ce soit le Grand Théâtre, l'Usine ou d'autres. Il leur appartient évidemment de respecter la loi. Certes, les lois laissent toujours des marges d'interprétation – et leur surveillance aussi... En l'occurrence, il s'agit d'une loi cantonale. En supposant que l'Usine ne la respecte pas – ce qui reste à démontrer de manière absolument incontestable – le département de M. Maudet dispose de tous les instruments légaux juridiques pour l'appliquer. Ce n'est pas à moi de le faire!

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC). Ma question s'adresse à M^{me} la maire. Elle porte sur le projet Préau Bulle. Madame Alder, je me permets ici de rebondir sur la réponse que vous avez apportée tout à l'heure à M^{me} Baranova. Je m'étonne que la Ville envisage de supprimer un projet qui permet de réinvestir les préaux de façon positive. Vous êtes pourtant très attachée à en faire des lieux de vie!

Vous nous avez dit qu'il avait été décidé, dans le cadre des fiches d'arbitrage du mois de juin 2015, qu'aucune augmentation ne serait acceptée – très bien, mais, en l'occurrence, il ne s'agit pas d'une augmentation! Il s'agit de pérenniser une ligne déjà existante. Ma question est donc la suivante: pérenniserez-vous la ligne de 90 000 francs dévolue au projet Préau Bulle telle qu'elle figurait déjà au budget 2015?

M^{me} Esther Alder, maire. Madame la conseillère municipale, tout d'abord, je suis ravie de constater à quel point plusieurs membres du Conseil municipal se soucient de la pérennisation de certains projets. Vous savez que l'une des vocations de la Ville de Genève est justement de soutenir la réalisation de projets citoyens, telle l'animation Préau Bulle proposée par l'association Pré-en-Bulle.

Sachez que mon département, via la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), finance à hauteur de 180 000 francs la maison de quartier. Jusqu'à présent, le projet Préau Bulle a été soutenu par le biais des enveloppes ponctuelles à hauteur de 72 000 francs, sans compter un financement parallèle de 10 000 francs émanant du GIAP et le soutien de la FASe. Au total, on arrive à pas loin de 100 000 francs.

En ce qui concerne le budget 2016, 100 000 francs supplémentaires sont prévus pour augmenter l'enveloppe de la subvention de la Ville de Genève en faveur de la FASe. Si vous avez bien écouté mes propos – je pense que c'est le cas, car vous êtes quelqu'un de très attentif – vous aurez compris que le projet de budget refusé par le Conseil municipal au niveau de l'entrée en matière ne proposait aucune augmentation de subventions, mais seulement des postes inhérents à de nouveaux équipements et le respect des mécanismes salariaux, ainsi que celui des engagements légaux de la Ville vis-à-vis de tiers.

Le Conseil municipal a tout loisir d'entrer en matière sur le projet de budget pour augmenter telle ou telle enveloppe, s'il considère que les animations proposées pour la vie des quartiers doivent être pérennisées. Je dirais donc que la balle est dans votre camp, Mesdames et Messieurs!

M. Alfonso Gomez (Ve). Ma question s'adresse à M. Guillaume Barazzone. Je l'avais déjà posée le 15 septembre et on m'avait dit que je recevrais une réponse ultérieurement mais, comme ce ne fut pas le cas, je pense qu'on ne vous l'a pas transmise, Monsieur le magistrat. Par conséquent, je me permets de la répéter aujourd'hui tout en rappelant qu'elle avait également été posée par M^{me} Moratti, il y a pas mal de temps.

Questions orales

Il s'agit du stationnement devant un grand hôtel de luxe situé au quai des Bergues, du côté du pont du Mont-Blanc. Cette zone étant théoriquement piétonne, on ne peut y accéder en voiture que pour déposer ou laisser monter des passagers. Malheureusement, elle se transforme régulièrement en lieu de stationnement, malgré l'interdiction. Pour y être passé à plusieurs reprises, j'ai pu constater qu'aucune mesure n'était prise – par la police municipale, du moins – pour faire respecter la loi dans cette zone piétonne. Sauf si je ne me trompe dans mon interprétation de la limitation du stationnement qui prévaut à cet endroit, Monsieur le magistrat, donnerez-vous des instructions à vos services pour remédier à la situation?

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Merci de votre question, Monsieur le conseiller municipal. En effet, la question de l'accès aux hôtels que vous soulevez est importante. Nous devons en même temps avoir des zones piétonnes et permettre aux clients des hôtels de se faire déposer ou de garer leur véhicule à l'entrée pendant quelques minutes, le temps de sortir leurs bagages. Je pense notamment aux hôtels cinq étoiles qui sont importants pour Genève, je le rappelle, car ils favorisent le tourisme et génèrent des rentrées fiscales. Il faut donc trouver un terrain d'entente entre les politiques et les grands hôtels, si j'ose dire.

Surtout, il s'agit d'avoir une appréciation de la situation qui, tout en respectant la zone piétonne, permette aux clients de déposer leurs affaires et d'aller et venir à l'entrée de leur hôtel. Cette question a d'ailleurs été examinée par la délégation à l'aménagement à la faveur du réaménagement de la zone concernée, car certains commerçants et l'exploitant de l'hôtel cinq étoiles des Bergues ont demandé le maintien de son accès en voiture. On sait que cette rue est un cul-de-sac et que la circulation ne peut passer tout le long du quai, puisqu'elle est bloquée à l'entrée, à la hauteur du pont du Mont-Blanc.

Il faut donc que nous trouvions une solution. Oui, nous serons soucieux d'avoir un dialogue constant avec l'exploitant de l'hôtel pour éviter que des véhicules-ventouses ne stationnent à cet endroit; non, nous n'appliquerons pas une tolérance zéro dans un domaine où il faut justement faire preuve de jugement – et donc, dans le cas présent, permettre aux clients d'accéder à l'Hôtel des Bergues.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Ma question s'adresse à M^{me} Esther Alder. Madame la maire, j'ai lu dans la presse, cette semaine, qu'il manquait des places pour les sans-abri. Qu'en est-il actuellement, alors même que le froid arrivera bientôt? Où en est votre département, par rapport à ce problème dont il a la charge?

M^{me} Esther Alder, maire. Madame la conseillère municipale, vous savez que la Ville ouvre chaque hiver ses abris de la Protection civile (PC). Les années précédentes, nous en avons trois opérationnels: celui des Vollandes à 100 places, celui de Richemont à 100 places également et, depuis l'année passée, celui des Pâquis qui peut accueillir jusqu'à 100 personnes.

L'année passée, contrairement aux années précédentes, nous n'avons pas pu augmenter la capacité des deux abris des Vollandes et de Richemont jusqu'à 300 places – ce que nous faisons auparavant en cas de grand froid – raison pour laquelle nous avons été obligés de nous rabattre sur l'abri des Pâquis.

Cette année, quelques jours avant l'ouverture des abris PC, nous avons reçu de nouvelles interdictions de la police cantonale du feu et il a fallu que mes services et ceux de mon collègue Guillaume Barazzone travaillent d'arrache-pied pour trouver des solutions. Voilà ce qui s'est passé: d'entrée de jeu, l'abri de Richemont n'était plus du tout opérationnel pour des raisons de sécurité. Restait celui des Vollandes. On nous a proposé l'abri PC du XXXI-Décembre, mais avec une capacité d'accueil limitée. En fin de compte, il y a quelques jours encore, nous n'avions la possibilité d'accueillir que 130 personnes, alors que les années précédentes nous proposons au minimum 200 places.

Les efforts que nous avons fournis pour trouver des solutions nous ont permis d'arriver à 180 places disponibles aujourd'hui; nous espérons encore trouver les 20 places manquantes d'ici à l'ouverture des abris PC. Néanmoins, il est vrai que c'est là une réelle préoccupation.

J'aimerais aussi, Mesdames et Messieurs, vous faire partager notre souci quant à l'aspect financier. Vous pensez bien qu'ouvrir deux abris ne coûte pas la même chose qu'en ouvrir trois, voire quatre, puisque le personnel doit être doublé et les mesures de sécurité de même.

En ce moment, la météo est plutôt clémente, mais on s'attend quand même à de fortes chutes de température. En fonction de l'évolution de la situation, j'informerai le Conseil municipal de l'avancement du dossier afin de solliciter son soutien.

M. Pierre Scherb (UDC). Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Rémy Pagani. Vendredi dernier, j'ai fait un cauchemar: en marchant dans la rue, j'ai glissé et j'ai vu ma jambe droite propulsée en l'air; pliant immédiatement mon genou pour retrouver mon équilibre, je me suis affaissé sur ma cheville droite, comme si j'avais voulu m'agenouiller. Hélas, je ne rêvais pas, mais je venais de faire une vilaine chute. Résultat des courses: cheville droite et poignet gauche foulés.

Questions orales

Par la suite, j'ai appris que le lieu de mon accident – le tronçon situé au niveau du numéro 60 de la rue de Lausanne – est connu pour se transformer en patinoire lorsqu'il pleut. Ce n'était pas le cas vendredi, mais le trottoir venait d'être aspergé par la balayeuse du Service Voirie – Ville propre. La Ville de Genève a déjà été contactée par écrit par des locataires de l'endroit, intrigués par le nombre élevé de chutes devant leur immeuble... Il me semble évident que la municipalité répondrait des éventuels dommages causés par ce défaut de construction. J'aimerais donc savoir ce que vous comptez entreprendre afin d'éviter de possibles tragédies à l'avenir, Monsieur le magistrat.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, je vous remercie de votre question – mais je répète ma ritournelle: je n'ai pas réussi à savoir où exactement s'est produit cet accident. J'attends donc des photos et le nom exact de l'endroit pour pouvoir l'identifier. Par ailleurs, je vous prie de considérer que je vous souhaite un bon rétablissement, si vous avez été accidenté.

De manière générale, une équipe municipale sillonne les 250 km de rues de notre ville pour éviter ce genre de problèmes – mais les accidents existent partout dans le monde et dans n'importe quelle ville! C'est bien pour cette raison, d'ailleurs, qu'on les appelle des «accidents». En l'occurrence, je regrette ce qui vous est arrivé vendredi, Monsieur Scherb, et je ferai en sorte de réadapter cet endroit, s'il y a lieu – si tel n'est pas le cas, cependant, je ne pourrai pas faire l'impossible.

J'en profite pour vous signaler que la Ville n'indemnise pas – en principe – les personnes qui subissent ce genre d'accidents. Si elle devait commencer à le faire, cela équivaldrait à admettre qu'elle est dans son tort, alors qu'elle n'est pas responsable de ces accidents relevant de la responsabilité de chacun.

M. Jacques Pagan (UDC). Ma question s'adresse à M. Guillaume Barazzone. Je me trouvais samedi à la place du Molard, sur le stand de la Nouvelle Force... ou, plus exactement, le stand du Mouvement citoyens genevois qui mettait ses installations à la disposition de l'Union démocratique du centre. J'étais avec M. le conseiller d'Etat Mauro Poggia, lorsque nous avons été abordés par deux personnes très remontées non pas contre le Mouvement citoyens genevois – et encore moins contre l'Union démocratique du centre – mais parce que la Ville ne fait absolument rien contre le bruit excessif dégagé nuit et jour par l'Usine, semble-t-il.

Ces deux habitants et citoyens de Genève ont été très polis, mais tout à fait déterminés à exprimer leur déception. On lit partout qu'il faut lutter contre les

nuisances sonores diurnes et nocturnes, il y a même une mention très claire à ce sujet sur le site internet de la Ville où sont décrits les efforts à fournir par la municipalité pour éradiquer ce phénomène extrêmement nuisible à la santé et à la paix des gens... Mais, à l'Usine, il semble que rien ne soit fait! Que devons-nous en conclure? Comment aider les citoyens? Cela devient absolument infernal!

Je ne sais pas ce que le Conseil administratif pense faire... Peut-être serait-il bon d'avoir un numéro de téléphone permanent auquel joindre un responsable capable d'intervenir dans les minutes qui suivent? Je me mets à la place des voisins immédiats de l'Usine; cette situation ne saurait perdurer. Je remercie le Conseil administratif de la réponse qu'il voudra bien apporter, au-delà de ma personne, à ces habitants de Genève qui souffrent vraiment de cet état de fait tout à fait dommageable.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. La Ville de Genève s'efforce tant bien que mal de réduire les nuisances sonores, notamment en travaillant en partenariat avec les exploitants de divers établissements. Vous avez mentionné un lieu culturel à proximité de la place des Volontaires, Monsieur Pagan... Sachez que le numéro à composer en cas de bruit excessif est le 022 418 22 22. Il s'agit du numéro de la centrale d'engagement de la police municipale. Cela nous permet ensuite d'avoir un dialogue avec les exploitants de l'Usine.

Sachez toutefois que nous ne pourrons pas tout régler. Il sera franchement impossible de n'avoir aucun bruit dans cette zone. Des mesures d'insonorisation ont été prises au niveau du bâtiment, mais le bruit émane souvent de gens qui vocifèrent à l'extérieur. C'est donc sur ce plan que nous devons être attentifs à contrôler la situation en assurant autant que possible une présence municipale, afin d'apaiser ces personnes et de leur demander de bien vouloir quitter les lieux une fois le concert ou la soirée terminés. Ainsi, on permettra aux habitants du quartier de fermer l'œil.

Votre interrogation et vos conseils seront transmis à l'administration, Monsieur Pagan, mais nous n'avons pas de baguette magique pour faire des miracles et résoudre tous les problèmes. Par ailleurs, nous essayons de collaborer entre départements pour régler cette question avec le partenaire de la Ville qu'est l'Usine.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ma question s'adresse à M^{me} Sandrine Salerno. Elle concerne le calcul des loyers pratiqués par la Gérance immobilière municipale (GIM). Je lui avais déjà posé cette question au mois d'avril 2014 concernant

Questions orales

la déduction forfaitaire des 2600 francs par année et par enfant par rapport au loyer. Quand les allocations familiales étaient de 200 francs par mois, ce forfait correspondait à leur montant annuel.

Depuis que les allocations ont – heureusement – été augmentées à 300 francs par mois et par enfant, la déduction accordée est ainsi moins élevée que le montant annuel des allocations, ce qui signifie qu'un tiers des allocations est considéré comme un revenu. De plus, si une famille a plusieurs enfants, cette augmentation de revenu devient toujours plus importante à chaque nouvel enfant, ce qui est profondément injuste.

En me répondant la première fois, Madame Salerno, vous reconnaissiez la situation et proposiez d'en tenir compte dans des propositions de modification du règlement de la GIM concernant les dispositions transitoires que vous deviez soumettre au Conseil municipal avant la fin de la législature. Pourtant, la pratique que je viens de décrire est encore en vigueur à ce jour. Où en êtes-vous avec cette problématique?

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Merci, Madame Studer, c'est bien de garder la trace et la mémoire de nos échanges! Je vous fais mon mea culpa, car ce dossier n'a pas avancé. Le Conseil municipal ne pourra pas en être saisi d'ici à la fin de l'année, puisqu'il n'y aura plus de séances plénières pour ce faire. De toute façon, les modifications annoncées nécessitent un passage devant mes collègues du Conseil administratif avant de vous arriver, Mesdames et Messieurs. Ce sera le cas au plus tôt au cours du premier trimestre de l'année prochaine mais, comme nous vous proposerons vraisemblablement d'autres changements, cela reste à voir. Je ne prendrai donc pas d'engagements envers vous, à ce stade.

En revanche, Madame Studer, il est vrai que je rejoignais votre analyse en trouvant comme vous qu'il y avait une adaptation à faire en matière de déductions. Cependant, comme vous le savez bien, je ne peux pas en décider toute seule; le Conseil municipal doit se prononcer. Je rediscuterai donc de cette problématique avec mes collègues.

M. Pascal Holenweg (S). Ma question s'adresse au Conseil administratif et, vraisemblablement, en particulier au magistrat Rémy Pagani. Nous avons appris par la presse que le Conseil administratif avait renoncé à faire recours contre la décision du Canton d'autoriser la démolition du cinéma Le Plaza, alors même qu'il avait précédemment émis un préavis négatif – sur lequel le Canton s'était assis – pour cette demande d'autorisation de démolition.

Ce préavis tenait compte des qualités architecturales de la salle, de sa valeur patrimoniale et culturelle, ainsi que du principe du règlement relatif aux plans d'utilisation du sol (PUS) en vertu duquel l'affectation d'un lieu doit être maintenue en cas de changement de propriétaire ou de rénovation.

Une motion et une pétition – la motion M-1177 et la pétition P-335 – demandant précisément à la Ville de Genève de s'opposer à la démolition de cette salle sont actuellement en cours de traitement respectivement à la commission des arts et de la culture et à la commission des pétitions.

Ma question est la suivante: n'aurait-il pas été plus judicieux – voire plus élégant – de la part du Conseil administratif de déposer un recours quand même, en attendant que le traitement de ces deux objets soit terminé dans les commissions du Conseil municipal et que les rapports y afférents soient traités par le plénum – quitte à retirer ce recours si le Conseil municipal refusait de soutenir l'opposition à la décision du Canton et les demandes de maintien de la salle du Plaza dans son affectation actuelle, c'est-à-dire s'il renonçait à soutenir l'opposition à la démolition de cette salle?

Il semble qu'il aurait été plus logique, plus élégant et plus conforme au fonctionnement démocratique que le Conseil administratif maintienne sa position initiale, à savoir son opposition à la démolition du Plaza, au lieu de renoncer à son recours et d'attendre que des citoyens le déposent à sa place.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur Holenweg, vous avez raison de dire que le Conseil administratif n'a pas fait recours – mais vous avez tort de prétendre qu'il a soutenu la démolition du Plaza. Le Conseil administratif, via son délégué en ma personne, a d'abord émis un préavis négatif quant à cette démolition. Ensuite, heureusement ou malheureusement – mais il ne sert à rien d'ajouter des adverbes – il n'a pas fait recours contre la décision du Canton d'autoriser la démolition.

Sur le fond, Monsieur le conseiller municipal, je suis comme vous très attaché à cette salle de cinéma, car j'y ai vu *Le Docteur Jivago*, *Autant en emporte le vent*... Le Plaza est emblématique pour bon nombre d'entre nous. Cependant, nous n'avons pas pu défendre sa sauvegarde faute de moyens juridiques, même ténus – or, vous savez à quel point j'utilise les moyens juridiques les plus ténus, quand c'est faisable. Dans le cas présent, malheureusement, il n'y en a pas.

Il y a dix ans, certains ont engagé une procédure pour protéger l'œuvre de l'architecte Saugey, qui a construit tout cet ensemble de bâtiments avec la salle de cinéma – la plus grande de Suisse, à l'époque. Mais toutes les procédures juridiques pour la défense du Plaza de ce point de vue là ont été épuisées, jusqu'au Tribunal fédéral y compris. C'était le premier point que je voulais souligner.

Deuxième point: en ce qui concerne le PUS, que j'ai eu l'honneur de présenter au Conseil municipal qui a fait droit à ma demande de validation, ce règlement devrait permettre de protéger tous les cinémas – mais c'est impossible pour le Plaza, car il est inexploité et inexploitable depuis dix ans. Je suis allé voir le responsable des cinémas Pathé, pour voir s'il pouvait la diviser en sept salles. J'ai interpellé les personnes qui veulent démolir le bâtiment, pour voir si on pouvait transformer le Plaza en salle de théâtre au profit de l'un ou l'autre des directeurs artistiques qui ont le mérite d'exister dans notre ville et sont reconnus au niveau mondial. Une étude a été faite dans ce sens; malheureusement, elle a montré qu'il n'y avait pas assez de sorties de secours et pas non plus d'endroit pour décharger des décors, l'arrière-cour ne pouvant faire office de lieu de déchargement.

Je ne peux que constater qu'il n'est pas possible, en l'état, d'exploiter la salle du Plaza. Elle n'a intéressé aucun repreneur, contrairement avec ce qui s'est passé pour le Cinérama Empire, repris par M. Didier Zuchuat – et j'en terminerai par là. Je me suis battu avec lui pour que ce cinéma rouvre au public et c'est chose faite depuis quelques jours. Je vous recommande d'ailleurs d'y aller, Mesdames et Messieurs, l'écran est exceptionnel! Bref, on a réussi à sauver le Cinérama Empire parce qu'il y avait un repreneur. Ce ne fut pas le cas avec le Plaza et, en conséquence, tant du point de vue patrimonial que pour l'application du PUS, je déclare forfait dans cette affaire-là. Mais vous ne pouvez pas me reprocher d'avoir encouragé cette démolition, Monsieur le conseiller municipal! (*Remarque de M. Holenweg.*) Il était important de le préciser quand même!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mon sujet se veut festif... Nous avons tous été interpellés dernièrement, au niveau du Conseil municipal, du Grand Conseil, du Conseil administratif et du Conseil d'Etat, par l'Association foraine de la Suisse romande et l'Union des forains de Genève, qui s'inquiètent de l'évolution des Fêtes de Genève. Je souhaiterais savoir ce qui se passe avec cette affaire. Où en est l'appréciation du dossier?

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Comme nous avons eu l'occasion de vous l'indiquer à la dernière séance du Conseil municipal, Monsieur Lathion, nous sommes encore en discussion avec la Fondation Genève Tourisme & Congrès. La motion M-1190, qui traite de cette question, est à l'ordre du jour de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication pour le mois de novembre, c'est-à-dire dans quelques jours. Nous la traiterons donc bientôt. M. Sami Kanaan et moi-même avons été invités à venir exposer la problématique lors d'une audition. J'espère que nous serons en mesure, à cette occasion, de vous donner des informations, mais

tout dépendra des discussions en cours avec la Fondation Genève Tourisme & Congrès.

Vous savez que la Ville de Genève, sous l'impulsion de certains groupements d'habitants et de partis politiques, mais aussi à la faveur d'une réflexion du Conseil administratif, a voulu faire évoluer le concept des Fêtes de Genève. Il s'agit surtout de donner du sens à cette manifestation tout en préservant la rade et son environnement. Pour ce faire, il faut réduire non seulement l'empiètement sur le domaine public et les surfaces herbeuses, mais aussi la durée des Fêtes de Genève. Nous envisageons parallèlement une animation durant l'été pour les gens qui veulent aller boire un verre au bord du lac après le travail, dans un endroit sympathique. Je crois que cette idée a recueilli un accord quasi unanime. Nous allons donc découpler ces deux aspects de la question.

En résumé, tels sont les principes directeurs que nous avons fixés. Nous sommes conscients du fait que la Fondation Genève Tourisme & Congrès a besoin de temps pour faire évoluer le concept. Vous savez sans doute, Monsieur Lathion, que l'équipe en place jusqu'à l'année dernière a été dissoute au départ à la retraite de son chef. Mais je crois que je n'ai pas à me prononcer sur ce qu'a décidé la fondation, nous pourrons y revenir ultérieurement.

En tout cas, nous avons conscience du fait que l'évolution des Fêtes de Genève prendra quelques années. Nous voulons toutefois que, dès l'édition 2016, la Fondation Genève Tourisme & Congrès en réduise à la fois la durée et l'empiètement sur le domaine public – surtout dans le contexte politique que l'on sait, avec le dépôt de l'initiative populaire communale «Pour des Fêtes de Genève plus courtes et conviviales», qui a récemment abouti et sera soumise au Conseil municipal.

Je ne peux pas vous en dire plus aujourd'hui, Monsieur Lathion, car nous aimerions vraiment trouver une solution avec la Fondation Genève Tourisme & Congrès pour avancer dans ce dossier. Cela fait maintenant deux ans que nous y travaillons et je ne compte plus le nombre de séances et de lettres échangées à ce sujet. La Ville a négocié aussi bien par l'entremise du Conseil administratif in corpore qu'en délégation à trois ou à deux, notamment avec mon collègue Sami Kanaan, responsable de la culture. En effet, nous aimerions voir s'il est parfois possible d'unir nos forces entre départements municipaux. Ce sera peut-être difficile pour 2016 mais, pour les années suivantes, il faut examiner si la programmation culturelle de la Ville peut s'insérer dans les Fêtes de Genève.

En résumé, la Ville considère que les Fêtes de Genève sont importantes – pour le tourisme et pour les habitants – mais qu'il faut que le concept évolue et que les conditions d'autorisation soient revues. C'est sur ces questions-là que nous ne pouvons malheureusement pas vous répondre à ce stade, Monsieur le conseiller municipal, mais nous le ferons dès que possible.

Questions orales

M. Eric Bertinat (UDC). Ma question s'adresse à M. Pagani. Elle concerne le viaduc de la Jonction. Construit entre 1941 et 1945, le viaduc ferroviaire et piéton de la Jonction relie le quartier habité de Saint-Jean et le bois de la Bâtie. Aujourd'hui, les trains en provenance de Châtelaine, de l'aéroport ou de Cornavin circulent sur une seule voie. En vue de la mise en service de la ligne ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA), le tablier du viaduc de la Jonction devrait être reconstruit et l'électrification de la ligne, actuellement empruntée uniquement pour le trafic de marchandises, sera modifiée afin de permettre la circulation des trains de type réseau express régional (RER). Les travaux débiteront en 2016, c'est-à-dire l'année prochaine.

Les habitants du quartier de Saint-Jean craignent déjà les nuisances occasionnées par la mise en service du CEVA, à la fin de l'année 2019. Ma question est la suivante: quelles sont les mesures prévues pour lutter contre le bruit de roulement et les vibrations des futurs trains du réseau CEVA sur le pont de la Jonction? Evidemment, je la pose aussi pour ce qui est du trafic de marchandises; elle ne porte donc pas uniquement sur l'introduction d'un matériel moderne pour le CEVA, mais bien sur l'ensemble de la circulation destinée à emprunter ce viaduc.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur Bertinat, je vous rappelle que le Conseil municipal a accepté la proposition PR-1006 pour que la Ville participe à l'œuvre commune de rénovation du pont de chemin de fer de la Jonction. Vous parlez bien de celui qui relie le bois de la Bâtie à Saint-Jean, n'est-ce pas? Oui, c'est celui-là. Il s'agit d'élargir la passerelle pour donner un peu plus de confort aux habitants de Saint-Jean et assurer le passage de la voie verte d'agglomération. Ce projet permettra ainsi aux uns et aux autres – cyclistes et piétons – de se balader sur un cheminement situé en dehors de la circulation des voitures privées.

En outre, vous aurez remarqué que les Chemins de fer fédéraux (CFF) font des efforts considérables de mise aux normes pour respecter l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) en termes de transport de voyageurs par wagons. Une étude a été menée – j'ai d'ailleurs été consulté dans ce cadre – afin d'évaluer les nuisances provoquées auparavant et aujourd'hui encore par les trains passant sous la voie couverte que nous avons construite à Saint-Jean avant d'arriver à la gare. De manière générale, la diminution drastique du bruit causé par les trains de voyageurs a été confirmée.

En revanche, comme vous l'avez signalé, Monsieur Bertinat, il n'en va pas de même en ce qui concerne le trafic de marchandises. Le poids de ces wagons-là engendre des nuisances qui ne seront ni augmentées, ni diminuées, puisque ce type de trafic n'augmentera ni ne diminuera.

Au contraire, on le constatera dès 2020, le trafic de voyageurs augmentera et connaîtra des cadences beaucoup plus importantes, d'abord jusqu'à Pont-Rouge – puisqu'il semble que le CEVA ira jusque-là au moment de son inauguration – puis jusqu'en France voisine, du côté d'Annemasse.

Voilà ce que j'ai à dire à ce sujet pour l'instant. Bien évidemment, je ferai part des préoccupations des habitants de Saint-Jean aux CFF, dont je rencontre régulièrement les représentants dans le cadre de tous les projets que nous avons à réaliser avec eux – notamment la gare souterraine. Pont-Rouge se trouve sur la commune de Lancy, mais la gare CEVA de Champel et surtout celle des Eaux-Vives sont situées sur le territoire de la Ville de Genève. J'en suis partie prenante à un niveau très élevé, en tant que pilote dans le projet et le programme de construction de la gare des Eaux-Vives – en tout cas en ce qui concerne sa surface et les parkings prévus de part et d'autre.

M. Adrien Genecand (LR). Ma question s'adresse à M^{me} Alder. Elle concerne le fameux rapport sur les Unités d'action communautaire (UAC) que nous attendions depuis un bon moment. Je l'ai – malheureusement ou heureusement – trouvé d'abord sur internet et je me suis dit: «Chic, je pourrai le lire ce soir!». Mais quand j'y suis retourné, ce document n'était plus disponible en ligne. Je me suis alors posé deux questions: comment se fait-il qu'il ait été publié d'abord sur internet, au lieu d'être envoyé aux conseillers municipaux? Et pourquoi n'est-il plus disponible sur le site de la Ville, ce qui m'aurait au moins permis de le lire quand même?

Le président. On vous répondra demain, Monsieur le conseiller municipal.

M. Pierre de Boccard (LR). Je ne sais pas si je peux procéder ainsi mais, avant de poser ma question, j'aimerais adresser mes remerciements au Conseil administratif – du moins à MM. Pagani et Barazzone – pour le projet de la Clé-de-Rive. J'attendais depuis longtemps une zone piétonne là-bas, grâce au compromis que permet le parking. Je tiens à remercier également les anciens du Conseil municipal qui ont défendu ce projet dont j'espère la réalisation rapide.

Ma question concerne le plan présenté dans ce cadre: il y avait une représentation en 3D pour la place de Rive, mais pas pour la rue Pierre-Fatio. Politiquement, il est vrai que ce volet-là du projet est difficile à faire comprendre aux citoyens. C'est le plus bel endroit du nouvel aménagement, avec la vue sur le Jet d'eau, les arbres et les bistrots. J'aimerais donc savoir s'il est possible de réaliser au plus vite un modèle à montrer à la population, car la simple présentation du rond-point

a assez mal passé. Les gens ne pouvaient pas imaginer la structure du futur aménagement avec les rangées d'arbres de cette belle zone piétonne.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. D'abord, merci pour vos remerciements! Ce n'est pas souvent que vous m'en adressez, mais tout de même... il fallait le souligner!

J'invite les uns et les autres à découvrir les résultats du concours pour la Clé-de-Rive, auquel 24 bureaux d'architectes ont participé. La participation à ce genre de concours provoque toujours une grande affluence de concurrents, et je m'en réjouis.

L'affiche qui invite à venir voir ces résultats n'est qu'une photographie de la situation actuelle, nous n'avons pas réalisé d'image en 3D. Ce genre de réalisation n'est pas de notre ressort, mais de celui des bureaux d'architectes-paysagistes participants, qui les produisent avec leurs propres deniers – et cela coûte assez cher. Selon une évaluation globale, le coût en heures travaillées pour un concours oscille pour chaque concurrent entre 25 000 et 50 000 francs. Au cours de ce processus, certains candidats ou lauréats produisent parfois des représentations en 3D de leurs projets que nous pouvons ensuite exposer au Forum Faubourg.

En ce qui concerne la Clé-de-Rive, la suite des événements est extrêmement simple: dans une année ou une année et demie, avec les lauréats, je soumettrai au Conseil municipal une demande de crédit de réalisation. Si elle est acceptée, ce crédit sera ouvert et c'est dans ce cadre que je me réjouis de demander avec vous aux lauréats une représentation en 3D pour donner envie aux gens de découvrir la future rue Pierre-Fatio. Vu son état actuel, ce sera assez facile! J'ose dire qu'elle est capoteuse, pour utiliser un adjectif cher à Manuel Tornare.

(La présidence est momentanément assurée par M. Rémy Burri, vice-président.)

M. François Bärtschi (MCG). Ma question porte sur le parking du Manège, réservé à quelques privilégiés au centre-ville. Ce parking a été racheté par la Ville au mois de juin dernier. On m'a dit que le prix de la place avait augmenté de 108 à 480 francs, ce qui est beaucoup! Or, nous savons que deux magistrats, M. Pagani et M^{me} Alder – ainsi que certains hauts fonctionnaires de la Ville – disposent d'une place pour leur véhicule au parking du Manège. J'aimerais savoir si ces deux magistrats paient la somme que je viens de mentionner. Ou une déduction supplémentaire leur a-t-elle été accordée pour pouvoir occuper leur place de stationnement? Naturellement, ma question s'adresse à M. Pagani et à M^{me} Alder.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. C'est moi qui vous répons, Monsieur Bärtschi, car c'est moi qui m'occupe de la gestion tarifaire des parkings de la Ville de Genève. Je ne suis pas persuadée que la nouvelle tarification soit déjà entrée en vigueur, mais je vérifierai ce point et je vous dirai depuis quand, le cas échéant. Les montants que vous avez mentionnés me paraissent exacts; ils sont calqués sur la politique de la Ville en matière de parkings et ne sont pas différents des autres, celui du Manège n'étant qu'un emplacement particulier au cœur de la Vieille-Ville. Cette tarification correspond donc aux grilles de la Ville. Pour votre information, le parking de la place des Trois-Perdrix, à côté de la Bibliothèque de la Cité, applique des tarifs qui correspondent tout à fait à ceux que vous venez d'énoncer.

Bien évidemment, tous les locataires de places de stationnement seront traités de la même manière. Nous ne ferons aucune distinction entre un citoyen lambda, un conseiller d'Etat ou une conseillère administrative.

Je pense avoir répondu ainsi à toutes vos questions, Monsieur Bärtschi – la plus intéressante et la moins polémique étant celle du début concernant les tarifs et leur entrée en vigueur. Sur ce point précis, je me permettrai de vous répondre en détail demain à 17 h.

Le président. Monsieur Pagani, je crois que les deux minutes de temps de réponse du Conseil administratif sont écoulées...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Non, non! Je suis désolé!

Le président. Vous aviez deux minutes pour répondre et M^{me} Salerno les a utilisées.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. J'ai à répondre moi aussi et je tiens à le faire!

Le président. De l'avis unanime du bureau, nous vous entendrons volontiers, Monsieur Pagani...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Merci! Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, depuis huit ans et demi que je siège au Conseil administratif, je n'ai utilisé que cinq ou six fois la voiture mise à sa disposition – avec

Questions orales

chauffeur, évidemment, mais je ne sais même pas s'il y en a un ou deux. Par contre, je fais à peu près 8000 km avec mon scooter et j'ai besoin aussi d'une voiture pour me déplacer plus loin. Dans ce cadre, j'utilise ma propre automobile et je ne fais donc pas payer mes déplacements motorisés à la collectivité, contrairement à ce que vous affirmez, Monsieur Bärtschi.

En effet, j'ai des obligations qui m'imposent de me déplacer au-delà des 15 km que je ne puis parcourir en scooter thermique – j'ai d'ailleurs un scooter électrique – par exemple à Nyon ou à Annemasse. J'ai donc besoin de cette voiture. Si vous trouvez que c'est un privilège que je m'octroie, Monsieur Bärtschi, je vous en laisse seul juge – mais moi, j'ai l'impression que je fais faire des économies à la collectivité!

M. Grégoire Carasso (S). Ma question s'adresse à la conseillère administrative Esther Alder. Des habitants de l'ensemble géré par la GIM au Seujet – mais je crois qu'il en va de même aux Minoteries et à la rue Michel-Simon – m'ont interpellé pour la raison suivante. Depuis longtemps, il existe une structure avec une infirmière par grand ensemble locatif pour venir en aide aux habitants et notamment aux personnes âgées. Or, ces locataires sont inquiets, car il semble que cette prestation et ces postes soient amenés à disparaître. J'ai pris l'engagement de vous adresser cette question ce soir, Madame Alder, c'est chose faite désormais. Je vous remercie d'avance de votre réponse.

M^{me} Esther Alder, maire. Monsieur le conseiller municipal, votre question est pertinente. Mesdames et Messieurs, vous savez – ou vous ignorez peut-être – que les immeubles avec infirmerie (IAI) de la Ville disposent effectivement d'un certain nombre d'infirmières pour accompagner les personnes qui y sont hébergées; il y en a trois. Malheureusement, ces infirmières sont formées mais n'ont pas le droit de pratiquer. Jusqu'à présent, les actes médicaux qu'elles accomplissaient étaient donc gratuits.

Nous avons beaucoup travaillé avec l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) pour que ces soins bénéficient d'un remboursement par l'assurance maladie. Bien évidemment, les infirmières de l'action communautaire continueront leur tâche d'accompagnement, mais les actes médicaux susceptibles d'être pris en charge par l'assurance maladie seront délégués à l'IMAD.

En revanche, des tâches complémentaires seront confiées aux infirmières. Vu le nombre important de personnes âgées en ville de Genève, leur activité sera aussi dévolue à la détection des situations de grand isolement, ce qui consiste à évaluer dans quelle mesure les personnes âgées pourraient être accompagnées. Il s'agit d'actions de promotion de la santé au sens large; les infirmières en

seront chargées en raison du changement que je viens de mentionner, effectif dès le 1^{er} janvier 2016. Quoi qu'il en soit, il n'est pas question de suppression de postes.

M^{me} Patricia Richard (LR). Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Pagani. Elle concerne le projet de délibération PRD-8 sur l'abrogation du règlement général relatif aux plans d'utilisation du sol. Cet objet est bloqué en commission de l'aménagement et de l'environnement depuis plus de deux ans, Monsieur Pagani! Pourquoi? Vous nous aviez promis, en février-mars 2014, que vos services rendraient un rapport sur les deux premières années d'application dudit règlement; or, nous sommes en novembre 2015 et cela fait une année et demie que la commission attend ce rapport pour pouvoir dégeler le traitement du projet de délibération PRD-8 et continuer à y travailler. Quand nous livrez-vous enfin ce document? Si je rendais mes propres rapports aussi lentement que vos services, Monsieur le magistrat, on n'avancerait pas vite! Merci...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Madame Richard, je suis désolé de ne pas avoir agi avec diligence; je vous prie d'accepter mes excuses. Malgré toutes les tâches à accomplir dans le département, je ferai en sorte que ce rapport vous soit rendu le plus rapidement possible. Cela étant, j'attends de vous quelque mansuétude face à la masse de travail que nous accomplissons. Je ne peux pas vous laisser dire que nous ne sommes pas réactifs! J'essaie toujours d'être le plus actif et réactif possible – et l'administration à mes côtés, d'ailleurs. Il n'y a qu'à voir le nombre de chantiers ouverts dans notre ville.

M. Sylvain Thévoz (S). Ma question s'adresse à M. Pagani. Elle porte sur le car sharing, c'est-à-dire l'auto-partage, qui est en plein boom en ville de Genève. Pour ne citer que l'exemple de la coopérative Mobility, il faut savoir qu'environ 3700 personnes y recourent, ce qui représente une augmentation de 40% depuis 2009. Cette coopérative se trouve évidemment limitée par le manque d'espaces de stationnement dévolus à ses véhicules, pourtant utilisés par de nombreux habitants.

Il faut savoir aussi qu'une voiture utilisée sur le mode de l'auto-partage est l'équivalent de neuf voitures individuelles. On voit bien qu'il y a un réel intérêt – à mon avis – à soutenir les coopératives du genre de Mobility. Ma question est la suivante: quelle politique la Ville de Genève mène-t-elle en la matière, afin de favoriser les emplacements destinés à l'auto-partage? Existe-t-il des mesures de facilitation pour les coopératives mettant à disposition vingt-quatre heures sur

vingt-quatre des voitures utilisées par les personnes qui – avec sagesse, dirais-je – renoncent à avoir un véhicule individuel au profit du car sharing?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Nous avons des relations très intenses avec Mobility et d'autres entreprises analogues. Je signale aussi, à toutes fins utiles, que le parking de Cornavin – dont la Ville est actionnaire, je le rappelle, et qui ramène donc passablement de millions de francs dans la caisse de notre municipalité – subissait une déflation au niveau de son utilisation. Pourtant, les uns et les autres, nous qui voyageons en avion et qui, à destination, louons des voitures pour nous déplacer, nous constatons cet engouement: de nombreuses voitures de location sont proposées par une agence dont je ne citerai pas le nom, mais on peut constater sur place que le parking de Cornavin est occupé de plus en plus par les véhicules liés à ce genre de déplacement par transfert modal.

En effet, les gens préfèrent prendre le train puis louer une voiture en ville, ce qui rationalise la circulation. J'acquiesce à tout ce que vous avez affirmé, Monsieur Thévoz. Une voiture louée, c'est neuf voitures privées qui ne sont pas utilisées et ne circulent pas sur le domaine public. Par conséquent, nous faisons tout pour faciliter l'accès des compagnies de car sharing aux parkings dépendant de la Ville – M^{me} Salerno répondra sur ce point. Nous partageons donc vos préoccupations.

En ce qui concerne les nouveaux bâtiments, je citerai l'exemple de Sécheron, secteur où nous avons investi passablement d'argent et où la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social a d'ailleurs construit deux immeubles. Je crois qu'il existe une station Mobility à cet endroit – ou, du moins, que la demande en a été faite.

Le président. Merci, Monsieur Pagani. J'en profite pour excuser l'absence de M^{me} Salerno, qui doit nous quitter maintenant mais qui nous rejoindra dès 20 h 30.

M. Christo Ivanov (UDC). Ma question s'adresse au Conseil administratif et plus particulièrement à M^{me} Esther Alder, maire de Genève. Si la fanfare municipale a participé avec talent à la cérémonie de dimanche dernier au parc Mon-Repos consacrée au souvenir et à la commémoration des morts pour la patrie, le Conseil administratif de la Ville de Genève, lui, en était totalement absent. Pas un seul ou une seule de ses représentants et représentantes n'était là! Pourquoi une telle défection, alors que le conseiller d'Etat Serge Dal Busco a justement magnifié le rôle pionnier de Genève pour la recherche de la paix dans le monde et les

droits de l'homme, tous thèmes également vantés depuis des lustres par l'exécutif de la Ville dans sa politique? Merci pour votre réponse!

M^{me} Esther Alder, maire. Monsieur le conseiller municipal, sachez qu'il n'y avait pas de velléité délibérée de ne pas assister à cette commémoration. Le Conseil administratif est très sollicité: chaque semaine, notre agenda contient de multiples obligations. Il peut arriver, hélas, qu'aucun de ses membres ne soit disponible. Nous le regrettons, mais il est vrai que nous sommes extrêmement sollicités – d'autant plus maintenant que la fin de l'année approche.

M. Olivier Wasmer (LR). Ma question s'adresse à M. Pagani. Monsieur le magistrat, je vous avais interrogé il y a environ deux mois au sujet du buste de l'illustrissime amiral genevois Le Fort. Vous m'aviez dit alors qu'il fallait demander des autorisations à la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) et, bien évidemment, au Département cantonal de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE).

J'ai été interpellé par de nombreux citoyens qui ont entendu parler de ce problème, puisque cela fait plusieurs années qu'on en débat. J'ai rencontré Julien Blanc, membre de la Société militaire de Genève (SMG) et avocat genevois; il m'a dit qu'il avait tenu un discours au sujet de l'amiral Le Fort il y a quelques années à la SMG, laquelle était étonnée aussi de voir ce buste – offert par la grande Russie, faut-il le rappeler – toujours installé à côté d'un entrepôt du Service Voirie – Ville propre. Il y aurait peut-être des lieux beaucoup plus adéquats où le mettre!

Je vous avais parlé également de la rue Le-Fort, ornée de vasques de fleurs. Ma seule question à ce sujet, aujourd'hui, est la suivante: Monsieur le magistrat, avez-vous entrepris quelque chose? Julien Blanc et moi-même sommes avocats et avons l'habitude de demander des autorisations au DALE. Connaissant les procédures – d'ailleurs légères dans ce genre d'affaire – j'aimerais savoir quelles démarches votre département a effectuées à ce jour en vue du déplacement de ce buste.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur Wasmer, je pense que vous n'étiez pas présent lorsque j'ai apporté la réponse relative à cette problématique. Comme vous, je suis conscient du lieu pour le moins improbable où a été placé ce buste – pas de mon fait, d'ailleurs, puisque la décision a été prise par mes prédécesseurs. Toujours est-il que toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisés pour l'installer à Genève, et d'abord la grande Russie – enfin... la Russie, mais peu importe quelle entité a offert ce buste – étaient d'accord de le mettre là où il

est maintenant. Aujourd'hui, bien sûr, j'entends la rumeur à propos de son emplacement et le besoin de trouver un autre endroit.

J'envisage de le déplacer dans le cadre de la proposition que je déposerai bientôt pour le futur Pavillon de la danse. En effet, je ne conçois pas le transfert de ce buste sans un lieu adéquat pour l'accueillir. De plus, il s'agit d'animer autrement cette place Sturm qui, jusqu'à maintenant, n'était pas très utilisée par la population.

M^{me} Michèle Roulet (LR). Ma question s'adresse à M^{me} Alder, en charge du social et de la jeunesse. Son département a envoyé aux familles qui peuvent bénéficier de l'allocation scolaire – au sujet de laquelle je ne m'exprimerai pas ici, vous savez quel est mon point de vue sur la question – un courrier traduit dans une dizaine de langues. Nous connaissons votre bon cœur, Madame Alder, et nous imaginons bien que vous jugez certainement préférable, pour aider un étranger à s'intégrer, de faire un pas vers lui. Nous savons également que ces traductions n'ont pas coûté un sou à vos services, puisqu'elles ont été effectuées par des bénévoles.

Toutefois, ma question est la suivante: pourquoi vous arrêtez-vous en si bon chemin? Il existe environ 6000 langues dans le monde et il doit bien y en avoir une centaine parlées à Genève... Blague à part, ne croyez-vous pas que l'utilisation d'une dizaine de langues étrangères dans un courrier administratif, c'est trop? Par ailleurs, cela pose quand même un problème d'équité de traitement vis-à-vis des divers allophones vivant à Genève: pourquoi choisir telle langue et en exclure d'autres? On pourrait le prendre pour du racolage de votre part, comme si c'était pour vous faire aimer...

Enfin, cette manière de procéder favorise une sorte de communautarisme qui, certainement, divise notre société et menace ce que vous aimez bien défendre: le vivre ensemble. Il y a encore un autre problème: sur le site internet de la Ville on ne trouve qu'une seule langue, le français; on pourrait se demander pourquoi il n'y a rien en anglais, surtout dans une ville internationale comme Genève. Je précise donc ma question: ne trouvez-vous pas, Madame Alder, qu'on en fait trop d'un côté et pas assez de l'autre? Merci d'avance de votre réponse.

M^{me} Esther Alder, maire. Madame la conseillère municipale, je vous remercie pour cette question. Il est vrai que l'allocation de rentrée scolaire suscite beaucoup de questions... Pour ma part, je suis heureuse de souligner qu'elle répond à un besoin des familles, à un moment de l'année où les frais – notamment ceux liés à l'éducation des enfants et à leur scolarité – explosent.

Alors, pourquoi avoir choisi telle ou telle langue? Et pourquoi ce choix a-t-il été limité? Tel était le sens de votre question. Il faut considérer le contexte: vous savez très bien que Genève est une ville cosmopolite; il y a je ne sais combien de nationalités représentées sur notre territoire et c'est une chance, une richesse! En ce qui concerne notre façon de choisir les langues de ce courrier – car il est important que les prestations bénéficient à celles et à ceux qui en ont besoin – nous avons fait appel à des spécialistes. C'est sur leurs recommandations que nous nous sommes limités aux langues finalement choisies.

Quant au site internet de la Ville, il est vrai qu'il est en français. A cet égard, chaque département se conforme à une ligne directrice appliquée par l'Unité information et communication de la Ville de Genève. Toutefois, sous l'impulsion de mon collègue Guillaume Barazzone, nous réfléchissons actuellement à la possibilité de traduire en anglais certaines informations données sur notre site. C'est un premier pas, il y en aura d'autres!

M^{me} Maria Pérez (EàG). Ma question s'adresse à M^{me} la maire, en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité. Nous avons appris récemment que la rénovation de la ferme Menut-Pellet serait retardée. De plus, je crois que le bail de la villa Croissant, bâtiment temporaire réaménagé de façon précaire, arrivera à échéance à la fin de l'année 2016. Par conséquent, dans très peu de temps, le quartier Ouches-Concorde n'aura plus aucune infrastructure de ce type alors qu'il en a vraiment besoin: on n'y trouve rien pour les enfants, rien non plus pour que les habitants puissent se réunir.

Madame Alder, comment votre département anticipera-t-il cette évolution? Est-il déjà en train de prospecter pour trouver de nouveaux locaux? Prévoit-il des moyens supplémentaires pour assurer leur encadrement? En effet, c'est aussi de cela qu'il s'agit, puisqu'il n'y a pour l'instant qu'une sorte de «brigade volante» d'animateurs. J'aimerais savoir ce qui est prévu à court terme pour les gens du quartier.

(La présidence est reprise par M. Carlos Medeiros, président.)

M^{me} Esther Alder, maire. Je vous remercie pour votre question, Madame la conseillère municipale. Je laisserai mon collègue Rémy Pagani vous répondre en ce qui concerne le volet du projet sur la ferme Menut-Pellet, puisque ce dossier est entre ses mains et que c'est au niveau de ses services qu'il est traité.

Quant à la villa Croissant, nous avons eu avec la commune de Vernier une excellente collaboration orientée vers une solution. Il est vrai que cette maison

Questions orales

devra être détruite. Cependant, je rencontrerai mon homologue de Vernier la semaine prochaine et je ne manquerai pas d'évoquer notre souci partagé, afin que l'on trouve un lieu susceptible d'assurer la transition entre la démolition de la villa Croissant et le projet de la ferme Menut-Pellet.

M. Didier Lyon (UDC). Merci, Monsieur le président de séance. Ma question s'adresse à M^{me} Salerno. La brochure *Formation 2016* éditée par la Direction des ressources humaines de la Ville a récemment été distribuée au Conseil municipal. Quelle n'a pas été ma surprise de découvrir le titre d'une formation figurant à la page 106: «Dompter le sexisme ordinaire»! Qu'entend exactement le Conseil administratif par «dompter le sexisme ordinaire»? Merci d'avance pour votre réponse, Madame la conseillère administrative.

Le président. Le président «tout court» vous remercie, Monsieur Lyon... (*rires*) et donne la parole à M^{me} la conseillère administrative Salerno pour sa réponse.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je suis contente de constater que les membres du Conseil municipal lisent les documents que nous leur distribuons! Vous êtes le deuxième à me poser une question sur la brochure *Formation 2016*, Monsieur Lyon. Lors d'un débat précédent, M. Subilia avait déjà fait référence à ce «magnifique document payé avec l'argent du contribuable», selon lui...

Cette brochure, à la base, présente les formations continues proposées au personnel de la Ville et ouvertes aux conseillères et aux conseillers municipaux qui le souhaitent, pour la modique somme de 200 francs – tout le monde est traité sur un pied d'égalité. Y ont également accès l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs, maires et adjoints, conseillères et conseillers municipaux des 45 communes genevoises.

Ce catalogue contient un panel de formations. Vous le savez, la formation continue répond à une obligation statutaire figurant dans les textes officiels de la Ville de Genève. Nous incitons donc nos collaborateurs et nos collaboratrices à se former tout au long de leur vie professionnelle, notamment pour accroître leur niveau d'employabilité, leur capacité de passer d'un travail ou d'un service à un autre, de la Ville à l'Etat – voire à d'autres régies publiques ou au secteur privé.

Vous disposez ici d'un choix de différentes formations. Vous en avez pointé une, Monsieur Lyon, et M. Subilia une autre – sur les incivilités, si mes souvenirs sont bons. En principe, la brochure comporte un descriptif de chaque formation

proposée. Vous avez la chance de l'avoir sous les yeux, moi malheureusement pas... Mais, d'un point de vue général, j'imagine que ce qui est prévu dans ce cours est lié à la volonté politique affirmée par la Ville de Genève de travailler sur les discriminations de tout ordre dans le monde de l'emploi.

Vous savez qu'en matière d'égalité hommes-femmes, on est loin d'une parfaite égalité – notamment salariale – et qu'on a encore des progrès à faire. Nous sommes assez bien notés, en tant que collectivité publique, puisque nous avons une grille de salaires, mais ce n'est pas le cas partout en Suisse ni même à Genève.

Au-delà de la pratique salariale, on peut faire un constat général: dans le management, il y a surtout des hommes et très peu de femmes; c'est particulièrement le cas dans les conseils d'administration. A ce sujet, je vous raconterai sous forme de témoignage une petite anecdote qui m'est arrivée: j'arrive dans un cénacle avec d'autres collègues de sexe masculin, on ne pense pas: «Tiens, voilà notre future collègue», mais: «C'est la secrétaire qui vient faire les cafés!», et on me dit: «Alors, vous notez, Mademoiselle: trois expressos!» Le sexisme ordinaire, c'est ça!

C'est les blagues grivoises qu'on échange à la cafétéria – en se croyant très drôle – sur les femmes blondes à forte poitrine et à petit quotient intellectuel. On s'imagine que cela fera rire tout le monde mais, malheureusement, cela ne fait pas rire votre collègue qui est par ailleurs votre supérieure hiérarchique... Enfin, c'est tout un édifice de stéréotypes où les hommes et les femmes sont figés. Nous vivons dans une société qui est encore à domination masculine – je sais que cela va déplaire à certains, mais j'ose employer ce terme – surtout dans les positions de pouvoir: en politique, bien évidemment, mais aussi de manière générale, là où il y a du pouvoir économique.

Je suppose que la formation à laquelle vous vous référez, Monsieur Lyon, vise à déconstruire les stéréotypes. Mais attention – je pense que j'ai largement épuisé mon temps de parole, mais c'est un sujet qui me passionne – les stéréotypes ne sont pas uniquement dans votre tête à vous, conseillers municipaux hommes de droite! Ils sont souvent aussi dans la tête de la conseillère administrative socialiste qui vous parle! En effet, nous avons tous tendance à vivre au milieu des stéréotypes, à les appliquer, à nous y laisser enfermer et à ne pas vivre nos potentiels. C'est dommage...

Je pense donc que ce cours s'inscrit dans un effort de déconstruction des stéréotypes, afin de rendre les gens attentifs au fait que la beauté de la vie et la richesse sont plurielles et ne se limitent pas à une démarcation nette entre les hommes d'un côté et les femmes de l'autre. C'est ce que je suppose, mais vous avez sous les yeux le descriptif de la formation en question, Monsieur le conseiller municipal, et moi pas. En tout cas, je vous remercie de votre question.

M. Laurent Leisi (MCG). Ma question s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif. Les petits commerces et artisans genevois souffrent actuellement d'une conjoncture particulièrement difficile. Or, ils constituent un maillon essentiel de la cohésion dans notre communauté. Pourtant, ils ne sont défendus quasiment par personne. Ils doivent concurrencer des multinationales qui bénéficient, elles, de tous les avantages, et ils sont harcelés de normes, de règles, de taxes, quelquefois sous la forme d'un zèle extrême et particulier de la part des services de la Ville.

J'aimerais savoir si le Conseil administratif envisage de considérer une fois les difficultés rencontrées par ces petits commerçants et de prendre des mesures d'aide ou de soutien, avant qu'une grande partie d'entre eux aient mis les clés sous le paillason.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. En préambule, Monsieur Leisi, je vous dirai que le Conseil administratif soutient la diversification du tissu économique. Une étude à ce sujet avait été menée en Ville de Genève il y a quelques années, je pourrai vous la fournir car elle est intéressante.

Si l'on examine de près notre tissu économique local, on se rend compte qu'il est avant tout constitué – à 85%, je crois, mais je cite ce pourcentage de mémoire – de très petites entreprises qui comptent moins de dix personnes dans leur structure de ressources humaines. Vous avez donc décrit la situation non pas des petites et moyennes entreprises (PME) mais des très petites entreprises (TPE), qui est réelle. Notre tissu économique est donc constitué de ces commerces ou activités économiques à taille réduite à qui l'on doit beaucoup, car ils font entre autres sa vitalité. C'est le premier constat que l'on doit faire à cet égard. Je vous répète que le Conseil administratif avait rejoint vos préoccupations il y a quelques années, Monsieur le conseiller municipal, et cela de manière documentée par cette étude.

En tant que Ville de Genève, nous essayons d'agir par différents biais; on pourra peut-être y revenir plus en détail en commission. Je pense notamment aux plans d'utilisation du sol que M. Pagani a fait voter par le Conseil municipal et auxquels M^{me} Richard s'est référée tout à l'heure. Selon ce dispositif, lorsqu'un certain type d'entreprise quitte un emplacement, le même type d'entreprise devrait lui succéder. Cela permet d'éviter que le centre-ville ne soit uniquement occupé par des grandes marques et des franchises.

Nous appliquons également une politique très raisonnable de location des locaux commerciaux de la Ville – mais de ce sujet-là aussi, nous pourrions discuter en commission. En effet, il est aujourd'hui très difficile de trouver des locaux à des prix abordables au cœur de la ville et à Genève en général.

Je rappelle – j’y reviendrai au début de l’année 2016 – que nous disposons d’un outil de soutien aux entrepreneurs: la Fondetec. Actuellement, elle est la seule entreprise qui fasse des prêts auxquels, souvent, plus personne sur le marché ne consent. Il y a une dizaine d’années, la Banque cantonale de Genève (BCGe) soutenait les mêmes entreprises que la Fondetec, mais tel n’est plus le cas aujourd’hui. Nous pourrions donc revenir aussi sur le soutien à offrir à la Fondetec.

On le voit, nous faisons certaines choses pour soutenir la diversité du tissu économique. Je pense que nous pourrions nous améliorer, nous sommes en train d’y réfléchir. J’imagine qu’au cours de l’année 2016 je soumettrai de nouvelles propositions dans ce sens à la commission des finances, vraisemblablement.

Il faut montrer comment un entrepreneur qui arrive en ville de Genève est accueilli et de quelles informations il dispose. Il doit trouver sur le site internet de la Ville des informations récapitulant les différentes démarches administratives auxquelles procéder, les services et espaces administratifs auxquels recourir. Cela, aujourd’hui, il est vrai qu’on ne l’a pas. Je pense qu’il faudrait le réaliser en partenariat avec d’autres – dont notamment la Fondetec, mais pas uniquement.

Cette problématique fait partie des projets sur lesquels nous travaillons actuellement au niveau de mon département, au sein de l’Agenda 21, avec le volet de promotion économique. Notre réflexion n’a pas abouti, pour l’instant, et nous ne viendrons pas forcément avec des solutions toutes faites. Mais nous avons conscience de la nécessité de faciliter l’arrivée des petits et moyens commerçants ou entrepreneurs, afin qu’ils se sentent accueillis – éventuellement en rencontrant les autorités – et qu’ils comprennent dans quel monde économique ils sont appelés à évoluer. Ces aspects sont importants et on peut mettre en place des mesures dans ce sens.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Ma question s’adresse à M. Barazzone. Un citoyen m’a contactée pour me signaler que les travaux de nettoyage du parc Bertrand effectués le dimanche étaient confiés à une entreprise privée. Il était assez remonté contre cet état de fait et avait l’air de penser qu’on prenait ainsi le travail aux fonctionnaires. Ce n’est pas forcément le cas, mais j’aurais tout au moins aimé savoir si les entreprises qui acceptent ce genre de mandats donnent le travail à des résidents genevois ou pas.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, je vous confirme qu’il nous arrive de mandater des entreprises privées pour les tâches à effectuer en dehors des heures de travail normales de l’administration.

Questions orales

Il s'agit notamment d'entreprises sociales dont certaines sont d'ailleurs subventionnées par la Ville de Genève. L'idée consiste à donner du travail à des gens qui, sans le soutien de notre municipalité et des collectivités publiques en général, ne pourraient tout simplement pas en obtenir. Je souligne toutefois que le travail en question est extrêmement bien fait! Je précise également que ces mandats ne sont pas soumis à des marchés publics, mais que nous essayons de les répartir de manière équitable entre les associations qui s'occupent de réinsertion professionnelle.

Certes, nous confions aussi une partie des tâches à des entreprises privées qui ne sont pas à caractère social, comme j'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises en commission. Il s'agit alors de travaux particuliers, en cas de surcharge des services ou dans des domaines très spécifiques. De manière générale et à compétences égales, nous essayons évidemment de privilégier les résidents genevois du canton, voire de la région. Vous savez, Madame la conseillère municipale, que le périmètre défini dans ce cadre dépasse un peu les frontières du canton.

Les entreprises privées et les associations que nous mandatons sont souvent locales et insérées dans le tissu économique genevois. Vous pourrez donc rassurer ce monsieur dont vous vous êtes faite la porte-parole, Madame Magnin; il nous écoute certainement à la télévision, mais je suppose que cette réponse lui sera aussi fournie par votre entremise.

M. Stéphane Guex (EàG). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan. Elle concerne le Musée d'art et d'histoire... mais je vous rassure, Monsieur le magistrat, je vous parlerai d'autre chose que des problématiques habituelles!

On m'a signalé qu'une surveillante de ce musée portait sur la tête un voile – ce qui est, comme vous le savez, un signe religieux ostentatoire. Est-il possible de vérifier si une autorisation lui a été accordée par la Direction des ressources humaines de la Ville de Genève? J'ai une question subsidiaire à poser: le Conseil administratif fera-t-il enfin quelque chose pour faire respecter la Constitution de la République et canton de Genève, notamment son article 3, alinéa 1, qui concerne la neutralité religieuse?

Le président. M. Sami Kanaan vous répondra demain.

Mesdames et Messieurs, nous arrivons à la fin du temps réglementaire des questions orales. Il est 19 h, je vous souhaite un très bon appétit. Nous nous retrouverons à 20 h 30 pour le traitement des objets dont l'urgence a été demandée.

5. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

6. Interpellations.

Néant.

7. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2586
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2586
3. Pétitions.	2591
4. Questions orales	2592
5. Propositions des conseillers municipaux	2622
6. Interpellations	2622
7. Questions écrites	2622

Le mémorialiste:
Ramzi Touma